

Les travaux sont lancés : quelques rappels et conseils utiles pour un bon déroulement du chantier...

Cette Info Concertation fait le point sur notre dernière rencontre, et vous apporte quelques informations utiles pour faciliter le déroulement des travaux dans votre logement.

La réunion du 29 septembre 2014

- Le lundi 29 septembre 2014 a eu lieu la réunion publique donnant le coup d'envoi du chantier de réhabilitation des bâtiments 1-9, 2-4 et 8-10 Square Molière à Stains.
- Cette rencontre a réuni les locataires, les représentants de l'Oph 93, la Maîtrise d'œuvre ainsi que l'Entreprise BREZILLON qui réalisera les travaux. Cette réunion nous a permis de vous présenter notre démarche opérationnelle, de vous rappeler le programme de travaux et de vous informer sur le calendrier de l'opération.



- L'Office a signé en septembre 2014 le marché de travaux avec l'Entreprise BREZILLON.

L'ordre de démarrage des travaux a été émis le 1^{er} octobre 2014, découpé comme suit :

- 1^{ère} période : phase de préparation d'une durée de trois mois.
- 2^{ème} période : phase travaux d'une durée de quinze mois.
- 3^{ème} période : réception du chantier au printemps 2016.

La concertation se poursuit durant le chantier

- De nouvelles rencontres seront organisées.
- Ces événements auront pour objectifs d'assurer un suivi régulier du chantier et de répondre à d'éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer.

Travaux du Square Molière : Le calendrier prévisionnel

		2015												2016								
		Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin			
TRANCHE A : REHABILITATION DES BÂTIMENTS	INTERVENTION BÂTIMENT 8-10 MOLIÈRE																					
	TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS	LOGEMENTS																				
	TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURES			MENUISERIES EXTERIEURES																		
	TRAVAUX DANS LES HALLS ET LES PARTIES COMMUNES			HALLS / PARTIES COMMUNES																		
	TRAVAUX SUR LES FACADES ET LA TOITURE		FACADES / TOITURES																			
	INTERVENTION BÂTIMENT 2-4 MOLIÈRE																					
	TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS			LOGEMENTS																		
	TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURES			MENUISERIES EXTERIEURES																		
	TRAVAUX DANS LES HALLS ET LES PARTIES COMMUNES			HALLS / PARTIES COMMUNES																		
	TRAVAUX SUR LES FACADES ET LA TOITURE		FACADES / TOITURES																			
	INTERVENTION BÂTIMENT 1-9 MOLIÈRE																					
	TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS			LOGEMENTS																		
TRAVAUX MENUISERIES EXTERIEURES											MEN. EXTERIEURES											
TRAVAUX DANS LES HALLS ET LES PARTIES COMMUNES										HALLS / PARTIES COMMUNES												
TRAVAUX SUR LES FACADES ET LA TOITURE										FACADES / TOITURES												
TR. B : RESIDENTIALISATION	INTERVENTION SUR LA DALLE																					
	TRAVAUX DEMOLITIONS																					
	TRAVAUX GROS OEUVRE / ETANCHEITE		GROS OEUVRE / ETANCHEITE																			
	TRAVAUX PLANTATION / ESPACE PIETONS		PLANTATIONS (1/2)														PLANT. (2/2)					
	TRAVAUX SERRURERIE							SERRURERIE														
	TRAVAUX JEUX																					
TR. C : CONSTRUCTION	INTERVENTION EN RDC 1-9 MOLIÈRE																					
	TRAVAUX DEMOLITIONS			DEMOLITIONS																		
	TRAVAUX GROS OEUVRE			GROS OEUVRE																		
	TRAVAUX INTERIEURS										INTERIEURS											
	TRAVAUX FACADES										FACADES											
	TRAVAUX ESPACES EXTERIEURS										EXTERIEURS											
TR. D : MAISON MEDICALE	INTERVENTION EN RDC 2-4 MOLIÈRE																					
	TRAVAUX DEMOLITIONS			DEMOLITIONS																		
	TRAVAUX GROS OEUVRE			GROS OEUVRE																		
	TRAVAUX INTERIEURS										INTERIEURS											
	TRAVAUX EXTERIEURS										EXTERIEURS											

■ Congés annuels

Calendrier prévisionnel d'intervention dans les logements

Travaux	Durée / logement
Electricité	1 jour
VMC et détalonnage des portes	1 jour
Remplacement de la porte palière	1 jour
Remplacement des fenêtres et habillage intérieur	3 jours

■ Les travaux dans les logements ont démarré à partir du 26 janvier 2015 selon le calendrier suivant :

- 26 janvier – Avril 2015 : immeuble 8-10 Molière.
- Avril 2015 – Juillet 2015 : immeuble 2-4 Molière.
- Juin 2015 - Octobre 2015 : 1-9 Molière.

NB : le changement des portes palières et des menuiseries extérieures feront l'objet de campagne de travaux spécifique.

■ Ces interventions devraient démarrer au printemps pour les tours 2-4 et 8-10 Molière et à l'automne pour le bâtiment 1-9 Molière.

À noter

- Durant les travaux dans votre logement, il est formellement interdit de faire des demandes directes auprès des ouvriers. Veuillez vous adresser au bureau de chantier de l'Entreprise BREZILLON situé au 6 Square Molière (à côté de la Poste) ou à votre Point d'accueil.
- Un livret résident vous est remis avec ce document info-concertation. Il vous détaille les bons réflexes à adopter durant le chantier.

La visite du Logement Témoin

- **Quatre journées « porte ouverte » ont été organisées les 20, 21, 27 et 28 janvier 2015**, afin de permettre aux locataires des tours 2-4 et 8-10 Molière de visiter le logement témoin. Cette manifestation avait pour objet de vous présenter les travaux qui seront réalisés dans vos logements.
- Pour les tours 2-4 et 8-10 Molière, le logement témoin est localisé au 8 Square Molière dans le logement numéro 3400 au 3^{ème} étage.
- **Un logement témoin spécifique au bâtiment 1-9 Molière sera réalisé d'ici le mois de mai 2015.** Les locataires seront informés par courrier des dates de visites proposées.

Les questions soulevées lors de la visite du Logement Témoin

- **Question 1 :** Les travaux présentés seront-ils ceux réalisés dans mon logement ?

Réponse : Les travaux réalisés dans vos logements seront strictement identiques aux prestations qui vous ont été présentées dans le logement témoin.

- **Question 2 :** Des volets roulants seront-ils installés dans mon logement ?

Réponse : Toutes les pièces de vie seront équipées de volets roulants avec manivelle (chambres, salon), seule la cuisine n'en disposera pas.

- **Question 3 :** Mes sanitaires sont dégradés, avez-vous prévu de les changer ?

Réponse : Le remplacement des équipements sanitaires n'est pas compris dans le programme de travaux de base. Les cas de dégradations importantes doivent être signalés au Point d'accueil, afin que la Délégation de l'Oph 93 en soit informée et étudie la nécessité de les remplacer. Ils ont également été inscrits dans les fiches d'état des lieux que nous avons réalisées dans vos logements.

- **Question 4 :** Je serai absent aux dates de travaux proposées, comment faire ?

Réponse : L'accès à tous les logements est indispensable. Dans le cas d'une absence, nous vous demandons d'en informer l'Entreprise Brezillon et vous proposons de leur confier une clef de votre logement.

L'Entreprise devient responsable de votre logement et les clefs sont stockées dans une armoire sécurisée. Elles sont remises aux ouvriers le matin et restituées le soir avec signature d'un quitus préalable. Vous avez également la possibilité de remettre vos clefs à un voisin.

En aucun cas vous ne devez remettre vos clefs directement à un ouvrier.

- **Question 5 :** J'ai moi-même procédé au changement de ma porte palière ou de mon tableau électrique à mes frais, qu'allez-vous en faire ?

Réponse : Les travaux engagés par l'Oph 93 respectent des normes de sécurité précises et doivent ainsi être réalisés. Néanmoins, sur présentation de facture, tous les équipements changés à vos frais vous sont restitués par l'Entreprise.

- **Question 6 :** Les travaux ont créés des dégradations dans mon logement, comment faire ?

Réponse : A la fin de chaque intervention, les ouvriers vous font signer un quitus de fin de travaux. Il faut nous signaler sur ce document toutes les dégradations qui auraient été créées dans votre logement à la suite de ces travaux. Ensuite, l'Entreprise Brezillon prendra contact avec vous pour remettre en état les zones qui auraient été impactées. Un cahier de liaison est également à votre disposition au bureau de chantier Brezillon (6, Square Molière). Il est étudié chaque semaine par l'Entreprise et par le représentant de l'Oph 93 en charge de cette opération.

■ **Question 7 :** Comment savoir si les ouvriers qui se présentent chez moi sont bien envoyés par l'Oph 93 ?

Réponse : Tous les ouvriers qui travaillent sur ce chantier pour le compte de l'Entreprise Brezillon porte un badge, qu'ils doivent vous présenter avant d'entrer dans votre logement.

Si vous avez le moindre doute, contactez le bureau de chantier qui effectuera un contrôle (tél. 01 48 26 83 78).

■ **Question 8 :** Comment faire si je ne souhaite pas rester dans mon logement durant les travaux ?

Réponse : Deux logements de courtoisie sont aménagés par l'Oph 93 durant les travaux (un dans la tour 2-4 Molière et un dans la tour 8-10 Molière aux 3^{èmes} étages). Ils vous sont mis à disposition en journée, pour toute la durée des travaux dans vos logements. Leur nombre étant limité, ils seront prioritairement attribués aux personnes suivantes : travailleurs de nuit, travailleurs à domicile, assistantes maternelles, personnes handicapées ou âgées, personnes ayant des enfants en bas âges, personnes malades (sur présentation d'un certificat médical).

Comment signaler un problème durant la phase chantier ?

■ Les cas d'urgence

■ En cas d'urgence (fuites, pannes de courant...), contactez par téléphone le bureau de chantier BREZILLON, dont les coordonnées sont précisées ci-dessous.

■ Le cahier de liaison

■ Ce cahier est à votre disposition au bureau de chantier, situé au 6 Square Molière. Vous pouvez y mentionner toutes vos remarques, qui seront examinées chaque semaine en réunion de chantier par l'Architecte, l'Entreprise et le représentant de l'Office. Les réponses seront apportées directement sur le cahier. Si vous ne pouvez pas vous déplacer, contactez par téléphone votre Point d'accueil, qui relayera l'information auprès de l'Entreprise.

■ Le bureau de chantier

■ Situé au 6 Square Molière (à côté de la Poste) 93240 Stains
Tél. 01 48 26 83 78.

■ Votre « référent locataire » est : **M. AMMAR Messaoud**. Il répondra à toutes vos questions lors de l'exécution des travaux dans votre logement.

■ Vos contacts au sein de l'Oph 93

■ **Lucas COLOMBIES** : Chargé du suivi de ce projet – Tél. 01 48 96 99 08

■ **Délégation de Stains** : 1 bis, rue Alphonse de Lamartine 93240 Stains
Tél. 01 49 71 22 00

■ **Point d'accueil** : 14, rue George Sand 93240 Stains – Tél. 01 42 35 99 30 (pour les bâtiments 1-9 et 2-4 Molière) ou 44, rue Paul Verlaine 93240 – Tél. 01 42 35 91 30 (pour la tour 8-10 Molière).



Avant



Après



Les chantiers recrutent !

Si vous êtes en recherche d'emploi et que vous répondez aux critères d'éligibilités, des contrats peuvent vous être proposés dans le cadre du chantier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la structure suivante en précisant que vous souhaitez travailler sur les chantiers du PRU du Clos Saint-Lazare : **Maison de l'Emploi de Stains**, 85/87 avenue Aristide Briand 93240 Stains – 01 49 71 94 40. Vous y trouverez des réponses à toutes vos questions et vous aider dans vos démarches.